



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Redon, le 30/10/2017

Commission de suivi de site
SEI – site de La Dominelais
Compte-rendu de la réunion du 12/10/17

M. Jacques RANCHERE, sous-préfet de Redon, a présidé le 12/10/17 la réunion de la Commission de suivi de site du centre de stockage de déchets non dangereux de la société Séché Eco Industries (SEI) à La Dominelais. Cette réunion s'est tenue dans les locaux de la mairie de La Dominelais à compter de 9h 30.

Étaient présents :

1. Collège « administrations de l'Etat »

- M. Jordi THIEBAUT, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. Bruno LIEGRE, représentant le directeur départemental des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine
- M. Christian ENFRIN, représentant le directeur de la délégation territoriale d'Ille-et-Vilaine de l'ARS de Bretagne.

2. Collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale »

- M. Bernard CHAUVIN, maire de Grand Fougeray et représentant la communauté de communes du pays de Bretagne Porte de Loire communauté (BPLC),
- Mme Christine GARDAN, maire de La Noë Blanche et représentant le pays des Vallons de Vilaine,
- M. Jean-Eric BERTON, maire de La Dominelais, et Mme Marie-Françoise MORICEAU, adjointe au maire.

3. Collège « riverains ou associations de protection de l'environnement »

- M. Paul PEGEAUD, représentant l'association « Eau et Rivières de Bretagne »,
- M. André DIOR, représentant le comité des riverains.

4. Collège « exploitant de l'installation classée »

- M. Patrice COUTURIER, directeur de la société Séché Eco Industries,
- M. Laurent ROEDINGER, responsable d'exploitation de la société Séché Eco Industries,
- Mme Elodie COLASSE, assistante qualité sécurité environnement de la société SEI,
- Ml. Philippe RUAT, directeur des laboratoires de Séché Environnement.

5. Collège « salariés »

- M. Romain LEPRINCE, salarié protégé et élu du comité d'entreprise de la société Séché Eco Industries.

Etait également présent à cette réunion M. Jean-Michel PETIT, sous-préfecture de Redon, chargé du suivi des dossiers relatifs à l'environnement et à l'urbanisme.

Etait absent : le lieutenant JOUSSAIN (SDIS).

I – Approbation du compte-rendu de réunion de la CSS du 01/06/17

Le compte-rendu de la réunion du 01/06/17 est approuvé sans réserve.

II – Intervention de M. COUTURIER, directeur de la société SEI

- Niveau d'activité sur les 3 premiers trimestres de l'année 2017 :

*** Centre de tri des déchets non dangereux :**

La plate-forme de tri de La Dominelais a accueilli 1083 tonnes de déchets issus à 75 % de la filière Eco-mobiliers et à 14 % de bois. Elle a évacué 1123 tonnes vers des filières de valorisation (écart entre les entrées et les sorties, lié au stock du centre de tri à fin 2016), dont 828 tonnes provenant de mobiliers et 236 tonnes de bois.

*** Plateforme de maturation des mâchefers :**

On comptabilise 19.920 tonnes de mâchefers entrants (usine Alcea Nantes) pour 20.783 tonnes de « scorgraves » valorisés en travaux publics.

*** Installation de stockage de déchets non dangereux :**

49.095 tonnes de déchets ont été réceptionnées pour un quota fixé à 70.000 tonnes par an ainsi que 2.689 tonnes de déblais du métro de Rennes pour un quota fixé à 250.000 tonnes sur la durée du chantier.

- Dossiers concernant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

*** Plateforme de tri/transit des terres du métro de Rennes :**

Un arrêté préfectoral du 22/09/17 autorise la prolongation de la période de réception des déblais jusqu'à la fin du mois de juin 2018 mais ne modifie pas les volumes recevables.

*** Elargissement de la zone de chalandise :**

Le 06/10/17, la société SEI a déposé un dossier en préfecture pour être autorisée à accueillir sur le site de La Dominelais les déchets des départements du Morbihan, du Finistère et des Côtes d'Armor, en complément des départements d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique et dans la limite de capacité annuelle autorisée. La demande formulée par SEI tient compte des observations émises par les membres de la CSS lors de la réunion d'octobre 2016.

- Avenir de la plate-forme de tri :

A la fin du chantier du métro de Rennes, la plate-forme de tri réalisée pour les déblais pourrait accueillir des terres non dangereuses (inertes ou non) à trier, issues notamment de friches industrielles ou de sites urbains. Un dossier est en cours d'étude et intégrera les rejets en eaux et leur acceptation par le milieu naturel. La société SEI confiera cette tâche à un prestataire extérieur.

- Travaux en cours concernant les alvéoles de stockage 20.1 et 20.2 :

Les travaux d'aménagement de futures alvéoles de stockage ont débuté au mois de septembre. Ces alvéoles (20.1 et 20.2) sont implantées entre les alvéoles 19 et la plate-forme de tri des terres issues du chantier du métro de Rennes. La phase de terrassement touche à sa fin. Les travaux d'aménagement de la barrière de sécurité passive débiteront sous peu.

M. RANCHERE remercie les participants et les informe que la prochaine Commission de suivi de site aura lieu **le 2 mai 2018 à 9 h 30** dans les locaux de la mairie de La Dominelais.

La séance est levée à 11h00.

La réunion est suivie de la visite du site, commentée par M. COUTURIER.

Le président,
pour le préfet et par délégation
le sous-préfet de Redon,



Jacques RANCHERE